

Communiqué de presse

Fribourg, le 10 avril 2015

L'annistie fiscale n'est pas gratuite

Depuis de nombreuses années, un certain nombre de Fribourgeoises et Fribourgeois ont accumulé un petit pécule non déclaré estimant que ce montant représentait un complément bienvenu pour leur retraite. Cependant, depuis quelque temps et avec l'éventuelle abolition du secret fiscal, ces personnes vivent mal cet état de fait et veulent régulariser leur situation.

Le principe d'une amnistie fiscale cantonale accepté par la grande majorité du Grand Conseil permettra, en remplissant un formulaire simple, d'annoncer les montants non déclarés. Cette amnistie n'est pas gratuite et les taux proposés par le Conseil d'Etat sont corrects et bien différenciés entre les catégories de contribuables.

Avec cette amnistie fiscale, le PDC attend, comme le Conseil d'Etat, sur de nouveaux revenus permettant à l'Etat de mener une politique équilibrée et durable malgré les difficultés actuelles.

Le PDC va proposer d'utiliser ces nouvelles recettes pour supprimer en 2016 la contribution de solidarité retenue au personnel de l'Etat et pour le rétablissement rétroactif des augmentations par paliers. Le PDC fera aussi d'autres propositions lors de la consultation.

Ces fonds mis en lumière et fiscalement imposés serviront aussi à dynamiser l'économie locale en injectant dans le circuit économique de nouveaux moyens financiers.

Le PDC estime que le récent avis du Tribunal fédéral ne concerne pas le projet fribourgeois car les taux d'imposition proposés par le Conseil d'Etat ne sont pas des cadeaux fiscaux contraires à l'équité fiscale entre les contribuables.

Avec cette amnistie fiscale, le PDC est favorable à mettre en place de nouvelles conditions cadres sur 3 ans pour faire sortir de l'argent.

Le PDC dénonce les agissements du parti socialiste de culpabiliser à outrance certains contribuables et de menacer par un référendum le projet de loi encore en consultation. Le PDC relève que les représentants du PS au Grand Conseil demandent toujours des prestations supplémentaires à l'Etat sans se soucier vraiment de trouver des recettes équivalentes.

La menace de référendum est surtout perçue comme un instrument électoral populiste en vue des élections fédérales de cet automne. C'est peu responsable de leur part en sachant que des représentants du PS impliqués dans la gestion de l'Etat sont aussi à la tête de départements très dépensiers comme la santé et les prisons en particulier.

Le PDC soutient cette amnistie fiscale non gratuite qui générera des recettes supplémentaires et durables.

Pour tout renseignement supplémentaire :

André Schoenenweid, Président : 079 230 60 83

Patrice Morand, Député : 079 452 86 86

Sarah Perruchoud, secrétaire politique : 079 961 04 51